

Séance du lundi 10 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mme BALLU Martine, Mr MULLIEZ Vianney, Mr VAN DAELE Patrick, Mr HERMENT Maurice

Membres absents :

- Mr GSCHWIND Henri
- Mme DELORMEL Brigitte
- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Mr Lamoise)
- Mme RUCQUOY Cydalia
- Mme DELATTRE Corinne

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ demande de subvention auprès de FO3DR
- ↳ demandes de subventions pour les études préalables à l'assainissement collectif
- ↳ Fixation des tarifs des services municipaux pour l'année 2019
- ↳ Délibération Modificative
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GERMAIN Sylvain se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

C – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil qu'il a pris attache au printemps dernier avec le Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité (FO3DR) afin d'obtenir une aide pour l'acquisition d'une ramasseuse-balayeuse à atteler au micro-tracteur de la commune. Il convient maintenant de prendre une délibération qui permettra de finaliser le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) :

- **De solliciter** auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité une subvention de 3000 (trois mille) euros afin de participer au financement de l'acquisition d'une ramasseuse balayeuse.
- **d'inscrire** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2018/12/01**

D – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ETUDES PREALABLES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite engager un projet de réhabilitation de son système d'assainissement collectif partiel existant.

Le projet consiste à :

- ✓ Construire une nouvelle station d'épuration de 200 EH (52 branchements et 174 habitants) de type filtres plantés de roseaux avec infiltration des eaux usées traitées,
- ✓ Réhabiliter les bassins d'infiltration existants comme exutoire du réseau d'eaux pluviales,
- ✓ Curer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales existants,
- ✓ Réaliser une inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales existants,
- ✓ Mettre en séparatif la canalisation unitaire de transfert des effluents vers la station d'épuration.

Avant de démarrer les travaux, les études préalables doivent être réalisées :

- Réalisation d'une étude de faisabilité du projet,
- Révision du zonage d'assainissement,
- Etude topographique,
- Etude géotechnique G1,
- Dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau (porter à connaissance),
- Avis d'hydrogéologue agréé,
- Maîtrise d'œuvre (études de conception),
- Bathymétrie des bassins actuels,
- Curage et plan d'épandage des bassins actuels,
- Inspection télévisée et curage du réseau existant.

La commune a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'EPTB Somme-Ameva pour le suivi des études préalables au projet de réhabilitation du système d'assainissement collectif partiel existant (tranche conditionnelle du contrat d'AMO n°2018-01).

Ces opérations peuvent faire l'objet d'un soutien financier de l'agence de l'eau Artois-Picardie et du Conseil Départemental de l'Oise selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Synthèse Etudes Préalables		Plan de financement		
Opération	Montant prévisionnel (€ HT)	Subvention AEAP 50 % du coût plafond	Subvention CDO 10 %	Reste à charge 40 %
Zonage d'assainissement	9 508,75 €	4 754,38 €	950,88 €	3 803,50 €
Etudes préalables Station d'épuration	42 372,13 €	7 230,72 €	4 237,21 €	30 904,19 €
Etudes préalables Réseau d'assainissement	21 778,13 €	10 889,06 €	2 177,81 €	8 711,25 €
Curage des bassins d'infiltration	20 000 €	-	2 000 €	18 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) :

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie,
- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières avec le Conseil Départemental de l'Oise,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations pour les études préalables et à signer tous les documents afférents,
- **DECIDE** d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le **Numéro 2018/12/02**

E – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2019 :

Comme chaque année, Monsieur le maire invite les membres du conseil à se prononcer sur les tarifs des services municipaux et montants des prestations pour l'année suivante. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont fait l'objet d'une réunion spécifique de la commission eau dont les conclusions sont exposées au conseil.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix POUR) :

- Fixent les tarifs et montants suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 :

1/ pour le budget de l'eau :

- Location annuelle du compteur : 16 €
- Montant de la part communale « eau potable » du m³ d'eau : 1,93 €
- Montant de la part communale « assainissement » du m³ d'eau : 1,06 €
- Les montants des différentes taxes de l'Agence de l'eau sont établis par cette dernière, leur évolution n'est pas le fait de la commune.

2/ pour la location du presbytère, en attendant la fin des travaux :

- Pour tout particulier résident de la commune (y compris élus, anciens élus ou personnel communal) :
 - ⇒ 1/2 journée 25 €
 - ⇒ journée 50 €
 - ⇒ Week-end : 100 €. Pour des raisons logistiques, la location durant le week-end ne peut en aucun cas se faire à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les personnes extérieures à Esquennoy les tarifs sont doublés (50,100, 200 €)
- Pour les associations :
 - ⇒ Associations d'Esquennoy : gratuit
 - ⇒ Associations hors Esquennoy : mêmes conditions que pour les particuliers non résidants.
- Une première caution de caution de 500 € est demandée et sera encaissée en cas de dégradation des locaux
- Une seconde caution de nettoyage de 50 € est demandée et sera encaissée en cas de nettoyage insuffisant et/ou de présence de déchets.

Afin d'éviter les fraudes sur le lieu de résidence du preneur, il sera bien spécifié sur les nouveaux formulaires de location que c'est le preneur qui fournit l'attestation d'assurance à son nom et que c'est ce même preneur qui sera responsable pécuniairement de tout dommage survenant aux locaux et matériels loués.

3/ Tables et chaises sont mises à disposition gratuitement pour les habitants et associations d'Esquennoy uniquement. Les tables et chaises devront être alignées le jour de l'état des lieux pour un contrôle visuel de propreté. En cas de dégradation, la facturation suivante sera appliquée :

- Chaise : 25 € par chaise abîmée.
- Table : 240 € par table abîmée.

Afin d'éviter les fraudes sur le lieu de résidence du preneur, il sera bien spécifié sur les nouveaux formulaires de prêt que c'est le preneur qui sera responsable pécuniairement de tout dommage survenant aux matériels loués.

4/ concessions au cimetière :

- tarif résident : réservé aux seuls habitants d'Esquennoy ainsi qu'aux résidants d'un EHPAD ou d'une maison de retraite ayant toujours vécu auparavant à Esquennoy
 - ⇒ concession à perpétuité : 220 €
 - ⇒ concession trentenaire : 110 €
 - ⇒ concession cinéraire cinquantenaire dans le colombarium : 155 €
- tarif résidents extérieurs :
 - ⇒ concession à perpétuité : 550 €
 - ⇒ concession trentenaire : 220 €
 - ⇒ concession cinéraire cinquantenaire dans le colombarium : 310 €
- **d'inscrire** cette décision sur le registre des délibérations sous le **Numéro 2018/12/03**

F – DELIBERATION MODIFICATIVE :

Sans objet. Le point est retiré de l'ordre du jour.

G - QUESTIONS DIVERSES :

1/ L'arbre de Noël de la commune aura lieu le vendredi 14 décembre à 18h15 avec la participation active des enfants de l'école.

2/ Les vœux du maire et du Conseil Municipal se dérouleront le samedi 5 janvier 2019 à 16h30 en présence de Monsieur Olivier Dassault, député de l'Oise.

3/ Les travaux sur la toiture du presbytère sont maintenant terminés. Le résultat est conforme aux attentes. Reste à finaliser la demande de subvention.

4/ Enedis est revenu pour augmenter la puissance du compteur EDF de l'église. L'entreprise Lamart a installé l'éclairage de secours qui manquait encore pour être en conformité avec la commission sécurité-incendie.

5/ La commune s'est dotée d'un service de communication à la population qui permet d'avertir les personnes ayant téléchargé préalablement une application gratuite et sans publicité sur leur smartphone. Pour s'abonner (gratuitement), il faut d'abord télécharger l'application illiwap sur l'Apple store ou sur Google Play puis de renseigner @60120 afin d'accéder aux informations concernant Esquennoy. Les utilisateurs pourront choisir les informations des groupes qui les intéressent (école, cantine, périscolaire, sport, etc...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

